



Décision portant nomination de correcteurs spécialisés pour la correction des épreuves d'admissibilité du concours externe et du concours interne pour le recrutement dans le grade d'attaché des systèmes d'information et de communication au titre de l'année 2026

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2016 modifié fixant les règles générales d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour l'accès à l'emploi d'attaché des systèmes d'information et de communication ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2025 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le grade d'attaché des systèmes d'information et de communication,

Décide

Sont désignés en qualité de correcteurs spécialisés pour participer à la correction des épreuves d'admissibilité :

M. Frédéric DEGUILHEN, attaché principal des systèmes d'information et de communication,

M. Florent JOULAIN, cadre contractuel de catégorie A,

M. Samy NACEF, attaché principal des systèmes d'information et de communication.

Fait à Paris, le 13 janvier 2026

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation,
pour le directeur général de l'administration et de la modernisation,
pour le directeur des ressources humaines,
pour la sous-directrice de l'attractivité et des recrutements,
la cheffe du bureau des concours et examens professionnels

Marie BÉLOU-AFFRE